

le ministre des Finances (M. Gordon), aucun vis-à-vis n'a proposé au gouvernement un autre moyen d'obtenir plus de recettes.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, je mets cette affirmation en doute, car nous avons indiqué au gouvernement de quelle façon il pourrait augmenter ses revenus.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, on me permettra peut-être, à ce moment-ci, de ne pas entreprendre une discussion sur la théorie du Crédit social. Cela entraînerait la Chambre dans une discussion qui durerait jusqu'aux petites heures, et je suis sûr que mon honorable ami et moi-même aurions un démêlé très intéressant, mais cela ne ferait pas avancer les travaux de la Chambre.

J'ai entendu plusieurs honorables vis-à-vis parler des conséquences néfastes de cette taxe. Or, monsieur l'Orateur, j'ai examiné cette affaire d'un point de vue théorique et pratique, étant membre du gouvernement. En un sens peu importe la façon de lever les impôts nécessaires. Ils ont tous des conséquences déplaisantes, ils sont tous impopulaires. Je ne crois pas que les honorables vis-à-vis aient prouvé que cette taxe soit pire que d'autres taxes qui auraient pu être imposées. L'autre jour, un honorable vis-à-vis m'a posé une question à propos des projets d'immobilisations. Il a fait remarquer que le ministère du Commerce avait publié des prévisions relatives aux placements pour 1963. Je voudrais signaler à l'honorable député que, d'après le rapport, les immobilisations projetées s'étaient accrues d'environ 3 p. 100 au milieu de l'année. L'honorable député m'a demandé si ces chiffres seraient révisés. Je lui ai dit que je n'avais rien à faire avec ce rapport, sauf de le publier, mais que la proposition budgétaire à l'étude aurait probablement pour effet de faire monter ces chiffres.

A ce moment-là, les honorables vis-à-vis ont prétendu que c'était incroyable. Je voudrais signaler aux honorables députés un article qui a paru dans la *Gazette* de ce matin et qui, je crois, se rapproche davantage de la vérité en ce qui concerne la situation du Canada actuellement qu'un grand nombre de choses dites par les honorables vis-à-vis. D'après cet article, les permis de construction pour le mois de juillet à Montréal ont été d'environ 35 p. 100 supérieures à ceux qui ont été délivrés en juillet l'an dernier. Je ne prétends pas que la moyenne s'établira à 35 p. 100, mais je soutiens que les honorables vis-à-vis font inutilement preuve...

**Des voix:** De pessimisme.

**L'hon. M. Sharp:** En somme, ils sont coupables de ce dont ils nous ont souvent accusés, soit d'être des prophètes de malheur.

[L'hon. M. Sharp.]

Je n'ai pas l'intention de retenir d'avantage l'attention de la Chambre, monsieur l'Orateur. La situation ne laisse aucun doute. Vu les circonstances difficiles auxquelles le gouvernement a dû faire face lorsqu'il a pris le pouvoir, le 22 avril, j'estime que le budget visait à protéger les intérêts des Canadiens et que les députés devraient comprendre la nécessité de la mesure à l'étude.

**L'hon. M. Martineau:** Pourrais-je poser une question au ministre? Vu ce qu'il a dit au sujet de l'étude sur les prévisions de placements et les projets du gouvernement; vu aussi ce qu'il a cité de la *Gazette*, de Montréal, j'aimerais donner lecture de deux articles du même journal et lui demander...

**Des voix:** Règlement!

**L'hon. M. Martineau:** C'est au ministre qu'il appartient de décider s'il doit répondre à la question et il semble disposé à le faire.

Tout d'abord, d'après la *Gazette*, des porte-parole du secteur des affaires ont affirmé que la taxe sur les matériaux de construction enrayera l'expansion économique. Voici ce que disait M. John Meyer dans la *Gazette* du 1<sup>er</sup> août 1963:

La taxe lorsqu'elle a été annoncée, a entraîné des retards ou des annulations dans les mises en chantier et l'achat d'outillage qui ont coûté plus de 250 millions de dollars...

Il parlait alors de la taxe sur les matériaux de construction qui a été annoncée dans le budget du 13 juin. Il a dit que la situation avait peut-être changé quelque peu depuis cette date à cause de la diminution de la taxe, mais que ce changement était minime. Il a déclaré que la présente taxe avait gravement compromis les investissements et les dépenses prévus. Le ministre pourrait-il faire quelques observations à ce sujet?

**L'hon. M. Sharp:** Je n'ai qu'une remarque à formuler. Aux termes du bill dont la Chambre est saisie aujourd'hui, la taxe d'accise entrera en vigueur par étapes et la mesure n'aura pas les effets qu'elle aurait pu avoir si la taxe de 11 p. 100 avait été appliquée d'un seul coup. A mon avis, le présent projet de loi aura précisément pour effet de stimuler les placements en 1963.

**M. Fleming (Okanagan-Revelstoke):** Puis-je demander au ministre si, avant la présentation de cette taxe, le gouvernement avait prévu les répercussions possibles qu'elle aurait sur le coût de l'aménagement du Columbia et sur le coût unitaire de l'énergie produite?

**L'hon. M. Sharp:** Comme je n'ai pas pris part aux discussions sur le budget, je ne puis évidemment fournir de renseignements de première main à cet égard. J'estime toutefois qu'avant la présentation du budget, on a étudié attentivement les répercussions possibles